



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Expérimentation réactive- Pas-à-pas

En amont

☐ **Anticipation du déploiement d'effecteurs à tout moment**

- ARS et académies calibrent les moyens en effecteurs nécessaire à partir d'une estimation conjointe du nombre de cas positifs quotidiens attendus.
- Elles mobilisent tous les leviers permettant de réaliser les prélèvements à J0 ou J1 (pré-positionnement du matériel en circonscription, mise en place d'équipes mobiles de médiateurs LAC, mutualisation des ressources en effecteurs, appui sur les personnels des collectivités).
- Elles s'échangent l'ensemble des informations et contacts opérationnels permettant d'assurer un déploiement réactif du dépistage dès la détection d'un cas confirmé.

☐ **Anticipation de l'intervention des laboratoires dans les écoles**

- Les ARS coordonnent et s'assurent de l'appariement des écoles avec un LBM en tenant compte des partenariats existants et de l'historique des opérations de dépistage en milieu scolaire
- Les LBM fournissent le contact à joindre en urgence lors de la survenue d'un cas sur le temps scolaire, définissent les modalités de leur intervention, notamment le recours à l'auto-prélèvement à domicile et celles de la communication des résultats
- Les directeurs d'école informent les parents, recueillent les autorisations parentales et les adressent aux LBM.

La notice d'information annexée au cahier des charges doit être remise aux parents. Elle précise que si les parents ont déjà remis une autorisation de dépistage valable pour l'année scolaire, celle-ci reste valable sauf opposition expresse de leur part.

Les parents n'ayant pas consenti au dépistage de leur enfant en milieu scolaire sont incités à le faire au moyen du formulaire fourni avec le cahier des charges de la présente expérimentation.

- Les LBM pré-saisissent autant que possible les informations administratives et le cas échéant déposent le matériel de prélèvement et les étiquettes dans les locaux de la circonscription

J0

- Survenue du cas positif
- Les parents de l'élève ou la CPAM préviennent le directeur d'école de la présence d'un cas au sein des élèves de son établissement
- Le directeur d'école informe sur le champ le médecin conseiller technique auprès du DASEN ou la personne en charge de l'expérimentation dans le département (ci-après le médecin CT)
- Le médecin CT, après s'être assuré de la disponibilité des effecteurs (auto-prélèvement au domicile, personnel du LBM, personnel de santé de l'EN, médiateurs LAC), prend contact avec le LBM pour programmer l'intervention le jour même ou au plus tard le lendemain. Le LBM indique les conditions de prélèvement et de récupération des échantillons. Il vérifie la disponibilité des effecteurs. **Si l'intervention ne peut être programmée à J+1, la classe est fermée pour une période de 7 jours.** Le médecin CT en informe le directeur d'école.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Le médecin CT déclenche le contact tracing pour identifier les personnes contacts à risque en dehors de la classe. Il informe l'ARS de l'organisation du dépistage et de son étendue (classe, niveau, école).
- Le directeur d'école informe les parents de la date de réalisation du test et de l'obligation pour leurs enfants de porter le masque à compter du lendemain
En cas d'auto-prélèvement au domicile, il remet à chaque élève le matériel de prélèvement.
- Il informe les parents qui ont refusé que leur enfant participe aux campagnes de dépistage qu'il est considéré comme ayant un statut virologique indéterminé et leur précise la conduite à tenir conformément au protocole de contact tracing.

J0/J1

- Les directeurs d'école appuyés par l'IEN et la personne en charge de la supervision des opérations de test, préparent en lien avec la collectivité de rattachement l'accueil des élèves et des personnels souhaitant être testés, ainsi que les modalités d'encadrement des élèves lors des prélèvements ou l'organisation de l'auto-prélèvement au domicile
- Les prélèvements sont réalisés / déposés à l'école conformément aux prescriptions indiquées par le LBM par tous les élèves de la classe et les élèves contacts à risque en dehors de la classe autorisés par leurs parents à être dépistés dans le cadre scolaire.
- Les prélèvements sont acheminés dès que possible au laboratoire conformément à la procédure prévue en amont.
- Le laboratoire analyse les prélèvements et communique les résultats sous 24h si le prélèvement est réalisé à J0 et sous 12h s'il est réalisé à J1.
- En cas de résultat positif, il prévient immédiatement le médecin CT et les responsables légaux.
NB : il ne peut y avoir de communication des résultats des tests par le laboratoire directement au directeur d'école, et ce, afin de respecter la protection des données personnelles des élèves.
- Le médecin CT informe l'école de l'existence et du nombre de cas positifs.
- Si deux résultats ou plus sont positifs, l'ARS est saisie sans délai pour définir la conduite à tenir (fermeture de la classe, dépistage du niveau/de l'école, etc.)
- Dans l'ensemble des autres cas (entre 0 et 2 résultats positifs) :
 - les élèves dépistés dont le résultat est négatif poursuivent leur enseignement en présentiel ;
 - les élèves dépistés dont le résultat est positif sont isolés 10 jours conformément au protocole de gestion des cas confirmés, et les élèves non dépistés poursuivent leur enseignement à distance pendant 7 jours ;
 - une nouvelle opération de dépistage est programmée à J14.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

J1/J2

- Les responsables légaux qui remettent leur enfant à l'école attestent sur l'honneur que le résultat du test RT-PCR sur prélèvement salivaire est négatif (prévoir un formulaire)
- **Si les résultats des tests n'ont pas été communiqués à J2, la classe est fermée à compter de J3 pour une période de 7 jours.**

J7

- Les élèves non dépistés reviennent en classe
- Un nouveau dépistage est organisé dans les mêmes conditions que le 1^{er}.
L'absence de participation à ce dépistage n'entraîne pas d'isolement.
- Le médecin CT informe l'école de l'existence et du nombre de cas positifs.
- Si deux résultats ou plus sont positifs, l'ARS est saisie sans délai pour définir la conduite à tenir (fermeture de la classe, dépistage du niveau/de l'école, etc.)
- Si un ou deux résultats sont positifs :
 - les élèves dépistés dont le résultat est négatif et les élèves non dépistés poursuivent leur enseignement en présentiel ;
 - une nouvelle opération de dépistage est programmée à J14 ;
- Si tous les résultats sont négatifs, la campagne est clôturée.